

BULLETIN D'INFORMATION

Conseil de l'Ordre des Médecins de Tarn-et-Garonne

N°1 - 1er semestre 2016

L'edito de la Présidente

Bien chers confrères,

Il y a 6 mois, à l'occasion des élections, le Conseil voyait renouveler la moitié de ses élus.

Occasion d'accueillir de nouveaux visages et donc, de façonner une identité nouvelle.

Une constante dans ce changement : une motivation forte des élus de se mettre au service des patients et des confrères.

Grande satisfaction en ces temps de profonds bouleversements humains et sociétaux, chargés d'incertitude et d'angoisse, que de voir des femmes et des hommes prêts à s'engager dans un sens réel de service.

Ainsi, aujourd'hui, voit le jour le document que vous avez sous les yeux : souvent nous en avons parlé, souvent nous avons pressenti la nécessité de concrétiser un lien entre les praticiens du Département et leur Conseil. Il a fallu la volonté et la ténacité d'une jeune consœur, alliées au savoir-faire de notre service administratif pour qu'enfin ce désir prenne chair.

Voilà donc le Bulletin d'Information du CD 82 qui se veut semestriel !

Vous y trouverez des informations sur la vie de la Communauté Médicale Départementale et sur la façon dont le Conseil y répond.

Si des plumes veulent proposer dans le futur des articles ou des témoignages, elles seront les bienvenues !

Le Conseil de l'Ordre, garant de la Déontologie, ne se résume pas à sa seule dimension disciplinaire, trop souvent mise en exergue par ses détracteurs. Il est aussi le lieu de la tenue du tableau. Nouveaux inscrits, transferts, départs en retraite, décès : tous ces mouvements sont tenus au quotidien, faisant de l'Ordre le plus fin connaisseur de la démographie médicale. Démographie qui ne

s'apprécie pas seulement à l'aune du seul chiffre mais aussi des modalités d'exercice des praticiens.

Un effort important est fait depuis quelques années pour accueillir systématiquement tous les nouveaux inscrits dans notre département, lors d'un entretien confraternel qui vient heureusement compléter la froide logique administrative. Beaucoup de travail dans ces inscriptions, dans le contrôle de la validité de diplômes étrangers, CEE et hors CEE.

L'échelon de conciliation, lors de conflits, ou plus fréquemment d'incompréhension ou de manque de communication, est aussi une large part de notre activité. Seules, les données chiffrées peuvent être communiquées, vous le comprenez aisément.

Et puis, il y a les circonstances ! Actuellement, deux chantiers : la fusion des régions où se pose l'organisation des chambres disciplinaires. Un flou dans lequel je pense que la voix des départements a une audience légitime.

Et le danger de la radicalisation de certains individus, tentés par l'action violente. Phénomène difficile auquel chaque médecin peut être confronté. Et qui le confronte au respect du secret médical lorsqu'il s'agit d'adultes majeurs. Une plaquette a récemment été diffusée par l'Ordre à l'ensemble des médecins du Département. Un excellent livret sur « Soins et laïcité au quotidien » a été édité par le CD 31.

Les conseillers sont là pour vous écouter et vous conseiller lorsque vous le demandez.

PDSA, gardes et urgences, relations public-privé, DMP, nouvelles technologies et exercice médical, thérapeutiques alternatives, sont d'autres aspects au sujet des quels le Département est appelé à se positionner. Nous nous réjouissons des excellentes collaborations qui se sont mises en place avec les différents

Attention les prochaines communications du CDOM se feront par mail : Nous vous recommandons vivement d'informer le CDOM de toute modification de vos coordonnées (adresse postale, n° de téléphone, adresse mail).

Les chiffres

Le CDOM 82 en chiffres, c'est pour l'année 2015 :

- 42 doléances
- 7 plaintes
- 788 contrats de remplacement[†]
- 120 conventions de labos
- 58 inscriptions
- 27 transferts
- 23 installations en libéral
- 8 départs en retraite
- 864 médecins inscrits
- 19 sociétés inscrites

corps constitués, de la Justice, des Services de l'Etat et qui sont une aide précieuse.

Un dernier point mérite d'être souligné : l'entraide. Certains confrères ne sont pas épargnés par les difficultés de la vie qui les mettent en situation précaire. L'Ordre est là pour, en toute confidentialité, apporter un soutien ponctuel. Notre Département entretient aussi de régulières relations avec l'AFEM, soutien aux épouses et enfants de confrères décédés prématurément et ayant besoin d'aide.

A l'aube de cette nouvelle Année, je forme le vœu que ce Bulletin favorise une amélioration et une augmentation de nos échanges, et pour chacune et chacun de vous, le vœu d'une Année 2016 de Paix et d'épanouissement professionnel, dans un exercice exigeant, certes, mais tellement beau au service de la personne malade !

Dr Marie-Christine ROSSIGNOL

Morts suspectes, qui rédige le certificat ?

Il est parfois difficile pour le médecin de faire la part des choses entre un décès brutal de cause médicale inconnue et un décès lié à l'intervention d'un tiers. « Son devoir » est alors de mettre un obstacle médico-légal sur le certificat de décès.

Le médecin de famille quand il doit prendre une telle décision dans

l'intérêt de son patient décédé se met automatiquement en difficulté avec la famille du défunt. En empêchant le déroulement habituel de l'inhumation, il retarde le travail de deuil et fait planer le doute d'un homicide sur cette famille.

Suite à plusieurs cas litigieux, le CDOM du 82 souhaite encourager

les médecins urgentistes (SAMU) et les médecins traitants à communiquer le plus souvent possible dans ces situations.

Pour que la décision lourde de conséquence de « poser ou non un obstacle médico-légal » soit décidée de manière collégiale.

Cotisation 2016

Lors de la session budgétaire du 17 décembre dernier, le Conseil National a décidé de porter le montant de la cotisation annuelle pour 2016 à 330 €.

Il a déterminé les quotités affectées à chaque échelon de l'Ordre

National des Médecins, à savoir :

- Quote-part département : 162 €
- Quote-part régionale : 40 €

- Quote-part nationale : 128 €

La cotisation des médecins retraités n'ayant plus aucune activité médicale rémunérée est portée à 90 €.

Les SCP/SEL/SPFPL doivent s'acquitter d'une cotisation entière, soit 330 €

La cotisation ordinale est fixée sur la situation du médecin à la date du 1er janvier de l'année en cours.

Les demandes d'exonération de la cotisation au motif d'insuffisance de ressources doivent être adressées à l'attention du Trésorier et doivent être accompagnées du dernier avis d'imposition. Les décisions sont prises en séance plénière.

Prévention de la radicalisation

Suite aux dernières attaques terroristes du 13 novembre 2015, le CDOM rappelle la possible implication des médecins à la prévention de la radicalisation dans le cadre du secret professionnel.

Le terme radicalisation désigne le processus par lequel un individu adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux, qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel.

Voici les situations que les médecins peuvent rencontrer :

Mineur en danger : il doit être signalé directement au procureur
C'est le cas pour tout jeune

radicalisé et sur le point de partir en zone de conflit.

De même que pour tout enfant de parents radicalisés ayant des velléités de départ ou dont un parent est déjà parti.

Mineur soupçonné de radicalisation :

La Cellule départementale de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) doit être jointe au n° vert 0 800 00 82 82

Dans ce cas, la loi prévoit une dérogation à l'obligation de respecter le secret professionnel.

Confidences d'un patient qui un lien familial ou qui est proche d'une personne radicalisée ou en

voie de radicalisation :

Le médecin doit lui conseiller de contacter le Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR).

N°vert : 0 800 00 56 96

Patient majeur radicalisé ou en voie de radicalisation :

Dans cette situation, le médecin reste légalement tenu au secret professionnel. Cependant, chaque situation doit être analysée au cas par cas. Le médecin se trouve face à un cas de conscience qu'il devra assumer. Le CDOM peut naturellement être sollicité pour un conseil.

Elise Birague, installée à Montricoux



Elise s'est installée le 1er avril 2015 à Montricoux et ce n'était pas un poisson. Elle a fait son externat et son internat à Toulouse. Sans perdre de temps elle s'installe 13 jours après avoir soutenu sa thèse.

Elle désirait exercer la médecine générale en zone rurale car "les patients sont plus sympathiques". Ce qu'elle aime dans la médecine générale c'est de pouvoir suivre les patients et leurs familles sur le long

terme, voir grandir les enfants de ses patients. Et elle sait de quoi elle parle : son prédécesseur le Dr Francis Bonenfant n'était autre que le médecin de ses grands parents !

Elle garde en mémoire, telle une madeleine de Proust, l'image charismatique du médecin traitant que lui décrivait sa grand-mère. Il lui est donc paru comme une évidence de prendre la suite de ce médecin qui a été également son maître de stage.

Depuis son installation, elle apprécie chaque jour de travailler dans une Maison de Santé Pluridisciplinaire qui lui permet de

se poser des questions et de progresser. Elle est satisfaite de son rythme de travail qui lui permet de consacrer du temps à son petit garçon, âgé de 2 ans.

Seul point négatif, l'hôpital est à plus de 30 minutes ce qui l'inquiète parfois dans sa pratique.

Dans l'avenir, Elise aimerait pouvoir rencontrer plus souvent les spécialistes du département et les autres médecins généralistes, sans l'intervention des laboratoires pharmaceutiques. Elle aimerait également que des liens se créent entre les différentes Maisons de Santé Pluriprofessionnelles.

Bastien Garcia, installé à Montauban



Bastien s'est installé fin avril 2015 à Montauban. Diplômé de la faculté de médecine de Toulouse, il a

effectué une période de 6 mois de remplacements. Montalbanais de naissance, Bastien aime sa ville et le type d'exercice médical qu'il y pratique. Fils de médecins généralistes, il succède très naturellement à son père après une

période de transition organisée sur six semaines. Il travaille donc maintenant avec sa mère et les patients semblent heureux de cette succession. Bastien est attaché à son statut de médecin libéral, il apprécie d'être son propre patron, de choisir la façon dont il veut pratiquer la médecine. Bastien cite les bonnes relations entre les médecins généralistes de Montauban, notamment lors de la planification des gardes. Les relations confraternelles entre les spécialistes montalbanais et les

médecins généralistes contribuent également au plaisir d'y travailler.

Lors des prochaines années, Bastien souhaiterait faire évoluer son exercice : formations complémentaires, spécialisations, exercice mixte (hospitalier et libéral) ...

Son seul regret : le manque de cohésion dans la profession. Pour Bastien, le CDOM devrait travailler en ce sens, car il est le seul organisme représentatif de l'ensemble des médecins.

Rappel des bonnes pratiques en EHPAD

Le Conseil de l'Ordre des Médecins et les médecins coordonnateurs des maisons de retraite rappellent à tous les médecins intervenant en EHPAD qu'il est de leur devoir déontologique d'assurer une bonne traçabilité de la prise en charge de leurs patients.

Les médecins généralistes doivent donc noter leurs observations dans les dossiers médicaux en utilisant dans la mesure du possible les logiciels patients des EHPAD. Les données médicales doivent être partagées sans aucune réticence avec le personnel soignant des

EHPAD (infirmiers, psychologues, médecin coordonnateur) afin d'assurer une prise en charge optimale des patients.

Les ordonnances doivent être rédigées et transmises aux infirmiers en s'assurant de leur bonne compréhension.

Ils nous ont quittés ...

Dr DUGES Henri

Décédé le 18 février 2015 dans sa 91^{ème} année. A exercé la médecine générale sur Montauban de Juillet 1951 à Décembre 1988

Dr FAUGERE Jean Marie

Décédé le 20 août 2015 dans sa 85^{ème} année. A exercé la médecine générale sur Montauban de Novembre 1958 à Décembre 1995

Dr NAY Frédéric

Décédé le 22 juin 2015 dans sa 59^{ème} année. A exercé la médecine générale à Paris de 1981 à 1983, puis comme médecin généraliste, orientation en homéopathie, de 1983 à 2008 dans le Var et de Mars 2008 à Décembre 2008 dans le Tarn-et-Garonne. Date à laquelle il cesse son activité pour raison de santé.

Dr SNEED Franck

Décédé le 27 septembre 2015 dans sa 86^{ème} année. A débuté sa carrière de médecin généraliste en Charente en 1958 et a rejoint notre département en décembre 1970. Il exercera jusqu'en décembre 1989.

Composition de votre Conseil Départemental

Les membres du Bureau

Dr Marie-Christine ROSSIGNOL
Présidente

Dr Gérard BONNERIC
Vice-Président

Dr Michel VITRIS
Secrétaire Général

Dr Alain CASTELA
Trésorier

Les membres Titulaires

Dr Grégory ALAUX
Dr François BOLTE
Dr Marie CALAS
Dr Jacqueline CORNELIS
Dr Gracianne GERVES
Dr Laurence GILLARD
Dr Isabelle LABARRE
Dr Serge LAYMOND
Dr Philippe MIRALLES
Dr Jean NOUGUE
Dr Gorka USANDIZAGA

Les membres Suppléants

Dr Arnaud BASTIT
Dr Abdelamid BENABDERRAHMANE
Dr Laurent BERGER
Dr Bernard CAHEN
Dr Benoit COUSTAL
Dr Pierre DEVALLET
Dr Georges GALINDO
Dr Alfredo GUIJARRO
Dr Frédérique MAUCO
Dr Daniel MONTAUT
Dr Jean-Pierre PAGES
Dr Michel PIRAME

**Vos conseillers ordinaires vous souhaitent
une bonne année 2016**

Conseil de l'Ordre des Médecins

Résidence Aquitaine
14 rue Jean Ursule Devals
82000 MONTAUBAN

Tel : 05 63 66 04 64
Fax : 05 63 03 00 70
Mail : tarn-et-garonne@82.medecin.fr
Web: www.conseil82.ordre.medecin.fr

Bulletin d'Information du CDOM 82 n° 1

Directrice de la Publication : Dr Marie-Christine ROSSIGNOL
Directrice de la Rédaction : Dr Laurence GILLARD
Conception – Contact : Mme Caroline SOTTIL

Reproduction et Impression : Imprimerie FORESTIE – MONTAUBAN